



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Monsieur Mars Di Bartolomeo  
Président de la Commission de la Santé et  
des Sports

Luxembourg, le 7 juillet 2022

Monsieur le Président,

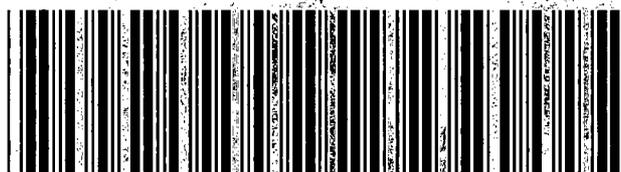
J'ai l'honneur de vous informer qu'en la séance publique de ce jour, la Chambre des Députés a décidé de renvoyer devant votre commission la motion de Madame Nathalie Oberweis relative à la création d'une maison de naissance.

Je tiens à vous rappeler que conformément à l'article 86 (3) du Règlement de la Chambre des Députés la motion devra figurer à l'ordre du jour d'une séance publique de la Chambre des Députés endéans les trois mois du renvoi.

Par conséquent, je vous saurais gré de bien vouloir m'informer des suites que votre commission y aura réservées.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés



\* 2 0 2 2 - 0 1 1 5 2 \*

- FRANCAIS
- ALLEMAND
- ANGLAIS
- LUXEMBOURGEOIS
- PAS D'OCR

## Bulletin de Vote (Vote par main levée)

Date: 07/07/2022 17:51:12

Scrutin: 8

Vote: MO 4 Violences gynécologiques

Description: Motion 4 - Mme.Oberweis (déi Lénk) renvoyé en com

Président: M. Etgen Fernand

Secrétaire A: M. Scheeck Laurent

Secrétaire B: Mme Barra Isabelle

**Approuvée**

Le Président:



Le Secrétaire général:

